

## COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 8 mars 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

**PRESENT(E)(S)** : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. COUDRAY – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – Mlle LE MOINE – M. TRIBODET – Mme CARET – M. FOGLE – M. COSTA-MAUDIEU

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS** : M. GAUTIER donne pouvoir à Mme COURTET – Mme JOUET donne pouvoir à Mme BONNIOU – Mme NICOLLE donne pouvoir à M. GOALEC – M. LHERMENIER donne pouvoir à M. BONNIN – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOGLE

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)** : M. BABOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.



### ① AMENAGEMENT - URBANISME

- Transfert de propriété du collège public au département d'Ille et Vilaine : cession de terrain
- Rapport annuel de la politique foncière : année 2009
- Programme Cinergy :
  - Acquisitions de terrains
  - Approbation du plan de financement et du cahier des charges

### ② ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

- Centre multi-accueil Tintinabulle : ouverture les mercredis, modification du temps de travail, ouverture de postes, tarifs PSU
- Règlement Igloo

### ③ ADMINISTRATION GENERALE

- Adhésion à l'association ACSIA (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile)
- Location salle Victor Basch
- Location Ferme des Peupliers

- Syndicat Départemental d'Energie 35 : désignation du représentant communal
- Syndicat intercommunal des eaux de Rennes Sud : rejet du transfert des moyens de production de notre syndicat au syndicat mixte de production du Bassin Rennais : avis du Conseil Municipal

#### ④ PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs :
  - Pôle « moyens techniques » : transformation d'un emploi d'insertion en un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2010
  - Pôle « enfance jeunesse et sports » : création d'un emploi « éducateur de jeunes enfants » à 29/35<sup>ième</sup> ; auxiliaire de puériculture à 28/35<sup>ième</sup> ; diminution d'un temps d'emploi d'un adjoint d'animation de 28h00 à 24/35<sup>ième</sup> à la crèche Tintinabulle
- Prime de service et rendement – filière technique : mise en conformité de ces primes par la substitution du décret du 5/01/1972 par celui du 15/12/2009
- Assurance prévoyance « décès – invalidité – maladie – accidents de travail » : renouvellement du contrat – autorisation pour mandater le CDG 35
- Passation de deux conventions avec l'Ecole des Métiers de l'Environnement (EME) pour deux élèves ingénieurs stagiaires

#### ⑤ FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire

#### ⑥ QUESTIONS DIVERSES



## AMENAGEMENT - URBANISME

### **Transfert de propriété du collège public au département d'Ille et Vilaine : cession de terrain – M. Deloffre**

Dans le cadre des mises à disposition des collèges publics rédigées en 1986 par les propriétaires au Département en application des 1<sup>ères</sup> lois de décentralisation, le Conseil Général assume depuis cette date l'ensemble des obligations du propriétaire. Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et en application de l'article L. 213-3 du code de l'éducation, le Département est propriétaire des locaux dont il a assuré la construction et la reconstruction. Lorsqu'il effectue sur les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraires.

Le Collège public de Fontenay, financé en 1974 à 40% par la Commune et à 60% par l'Etat, fait partie des établissements où des travaux de restructuration ou d'extension ont été réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Par délibération du Conseil Municipal n°84/2008 en date du 22 septembre 2008, le Conseil Municipal a accepté le principe de cession à titre gratuit de l'emprise du Collège de Fontenay et autorisé M. le Maire à signer une convention en fixant les modalités de transfert de propriété de l'établissement ; la cession devant se réaliser sous forme d'un acte administratif établi par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

L'emprise effective à céder porte sur partie de la parcelle cadastrée AK 698 pour une surface de 19632 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la cession à titre gratuit au département d'Ille-et-Vilaine, d'une partie de la parcelle AK 698 pour une surface de 19 632m<sup>2</sup> ; les frais de géomètre et les frais d'acte étant à la charge du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ;

- autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte administratif de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **Rapport annuel de la politique foncière : année 2009 – M. Deloffre**

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au bilan des acquisitions et cessions opérées sur la commune en 2009. Ce bilan concerne les mutations dont la date de transfert de propriété est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement.

Pour l'année 2009, le bilan de la politique foncière de la Commune est le suivant :

#### **➤ Acquisitions :**

Localisation	propriétaire	N° cadastral x	Surface	Motif d'acquisition	Montant d'acquisition	Acquéreur
Chemin du Pâtis Cholet	M.et Mme Thomas	AO125 et AO 126	3m <sup>2</sup>	Echange de terrain afin de modifier la limite cadastrale entre la propriété de M.et Mme Thomas et le chemin communal du Pâtis Cholet et de prendre en compte les limites réelles sur le terrain.	Acquisition de terrain au prix de 39€ (délibération n°22/2009 du Conseil Municipal du 02/03/2009)	Commune
Secteur La Croix aux Potiers	Rennes Métropole	AC 351 et AC 353	18372m <sup>2</sup>	Améliorer l'entrée de ville en procédant à des plantations à but énergétique	10 706,82€ (délibération n°60/2009 du Conseil Municipal du 22/06/2009)	Commune
La Clôture	Point P	AN555	13 421m <sup>2</sup>	Production de biomasse par la réalisation de plantations et de cultures adaptées	5 500€ (délibération 104/2009 du Conseil Municipal du 09/11/2009)	Commune

Chemin de la Garenne de Pan	M.et Mme HELLAUDAIS	AP823	4m <sup>2</sup>	Dans le cadre de l'opération de logement Chemin de la Garenne de Pan, la réalisation d'un local s'est avérée nécessaire. L'implantation de celui-ci nécessite une rectification de limite avec la propriété de M.et Mme HELLAUDAIS	Echange sans soulte (délibération n°105/2009 du 09/11/2009)	Commune
Impasse des Potiers	M.et Mme MAUPILE	AK289p	11m <sup>2</sup>	Echange de terrains afin de modifier la limite cadastrale et permette un alignement de voie.	Echange sans soulte (délibération n°108/2009 du Conseil Municipal du 09/11/2009)	Commune
Impasse des Potiers	Consorts CHATEL	AK676	90m <sup>2</sup>	Cession gratuite afin de modifier la limite cadastrale et permette un alignement de voie.	Cession gratuite (délibération n°107/2009 du 09/11/2009)	Commune
Impasse des Potiers	Consorts GUISENE	AK777p	14m <sup>2</sup>	Cession gratuite afin de modifier la limite cadastrale et permette un alignement de voie.	Cession gratuite (délibération n°107/2009 du 09/11/2009)	Commune
Impasse du Champ Dolent	M. GARAULT Mme BLANCHET	AK 380p AK 801p AK 381 AK 38p	210 m <sup>2</sup>	Travaux d'aménagement de l'impasse du Champ Dolent	Cession gratuite (délibération n°117/2009 du 14/12/2009)	Commune

➤ **Cessions :**

Localisation	Acquéreur	N° cadastraux	Surface	Motif de cession	Montant d'acquisition
14, av. Général de Gaulle	HABITAT 35	AN 237, AN 239 et AN 453	A définir en fin d'opération	Création de 16 logements locatifs sociaux	276 718.75 € (charge foncière) (délibération n°2/2009 du 26/01/2009)
72, av. Général de Gaulle	HABITAT 35	AN 132	A définir en fin d'opération	Création de 8 logements locatifs sociaux	99 053 € (charge foncière) (délibération n°3/2009 du 26/01/2009)
Chemin du Pâtis Cholet	M.et Mme Thomas	AO n°127 et AO n°128	33m <sup>2</sup>	Echange de terrain afin de modifier la limite cadastrale entre la propriété de M.et Mme Thomas et le chemin communal du Pâtis Cholet et de prendre en compte les limites réelles sur le terrain.	cession de terrain au prix de 429€ (délibération n°22/2009 du Conseil Municipal du 02/03/2009)

2, rue Jules Robert	HABITAT 35	AK 305, AK 606	A définir en fin d'opération	création de 6 logements locatifs sociaux	115431.25 € (charge foncière) (délibération n°62/2009 du 22/06/2009)
2, rue Jules Robert	HABITAT 35	AK 305, AK 606	A définir en fin d'opération	réalisation d'un logement locatif social dans construction existante	74568.75 € (délibération n°62/2009 du 22/06/2009)
8, av. Constant Mérel	HABITAT 35	AR 112, AR 462, AR 461, AR 459, AR 460, AR 114, AR 107, AR 563 et AR 246	A définir en fin d'opération	création de 18 logements locatifs sociaux	298325.50 € (charge foncière) (délibération n°63/2009 du 22/06/2009)
Chemin de la Garenne de Pan	M.et Mme HELLAUDAIS	AP825	13m <sup>2</sup>	Dans le cadre de l'opération de logement Chemin de la Garenne de Pan, la réalisation d'un local s'est avérée nécessaire. L'implantation de celui-ci nécessite une rectification de limite avec la propriété de M.et Mme HELLAUDAIS.	Echange sans soulte (délibération n°105/2009 du Conseil Municipal du 09/11/2009)
Impasse des Potiers	M.et Mme MAUPILE	AK777p AK676p AK267p	7m <sup>2</sup> 5m <sup>2</sup> 20m <sup>2</sup>	Echange de terrains afin de modifier la limite cadastrale et permette un alignement de voie.	Echange sans soulte (délibération n°108/2009 du Conseil Municipal du 09/11/2009)
Avenue du Trégor	HABITAT 35	AR 415	A définir en fin d'opération	création de 43 logements locatifs sociaux	720 607.25 € (charge foncière) (délibération n°118/2009 du 14/12/2009)

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du bilan de la politique foncière sur l'année 2009 tel que présenté ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **Programme Cinergy – M. le Maire**

### ACQUISITION DE TERRAINS

Par délibération n°43/2009 du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la Convention de location de terres à intervenir avec M. et Mme Pievache ; cette convention portait sur la mise à disposition à la Commune de Chartres-de-Bretagne de parcelles cadastrées AN 271 et partie de la parcelle AN 270 d'une surface totale de 2ha36a49ca sur une durée de 20 ans et d'un loyer annuel de 200 € l'hectare.

L'objectif de la Commune sur ces parcelles est la réalisation d'un forage de grande profondeur dans le cadre du programme CINERGY ayant pour objectifs principaux la connaissance de la géologie profonde du bassin de Rennes, l'estimation du potentiel de

ressources en eau dans les sédiments profonds ainsi que le potentiel géothermique et d'y effectuer des cultures énergétiques avec production de biomasse notamment pour l'alimentation de chaufferies bois.

Toutefois, dans le contexte de réalisation du programme CINERGY, le forage doit être implanté sur un terrain appartenant à la Commune, Maître d'ouvrage.

Aussi, le 19 février 2010 un accord est intervenu avec M. et Mme Pievache pour :

- l'acquisition par la Commune de partie de la parcelle cadastrée AN 271 pour une surface de 1097 m<sup>2</sup> au prix de 1,40€ le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 1535.80 €.
- la location à la Commune des terres restantes soit d'une surface de 2ha 25a 52ca sur la base annuelle de 200€ l'ha sur une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'acquisition de partie de la parcelle cadastrée AN 271 pour une surface de 1097 m<sup>2</sup> au prix de 1,40€ le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 1535.80 €. ;
- d'accepter la location des terres restantes d'une surface de 2ha 25a 52ca sur la base annuelle de 200€ l'ha sur une durée de 20 ans.
- de prendre en charge les frais d'acte et de géomètre afférents ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°43/2009 du 11 mai 2009.

#### PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE PARTICIPATIONS

Le programme CINERGY, défini en relation avec plusieurs partenaires (l'Agence de l'Eau, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Commune de Chartres-de-Bretagne, l'ADEME, Géosciences, l'IAV), est piloté par le BRGM et a pour objectifs principaux la connaissance de la géologie profonde du bassin de Rennes, l'estimation du potentiel de ressources en eau dans les sédiments profonds (Crétacé, Jurassique, Trias et Briovérien supérieur) ainsi que le potentiel géothermique.

Ce programme comporte deux volets réalisés parallèlement dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage :

- Le volet 1 « travaux de forage » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Chartres de Bretagne ; il porte sur la réalisation d'un forage carotté de 700 voire 1000 m si nécessaire pour explorer le bassin de la manière la plus complète possible.
- Le volet 2 « études » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le BRGM, établissement public de l'Etat ; il porte sur une série d'études scientifiques approfondies avec un partenariat associant pour l'analyse et l'interprétation des résultats le BRGM et l'Université de Rennes 1.

Le coût global de ce programme est évalué à 2 148 646 € TTC dont 970 000 € TTC pour le volet 1 et 1 178 646 € TTC pour le volet 2.

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel des prestations relatives aux travaux de forage (volet 1) d'un montant 970 000 Euros TTC. Il précise que le 22 janvier 2010 une réunion, à laquelle participaient M. CADOT, Préfet de la région Bretagne, et l'ensemble des financeurs, s'est tenue en mairie de Chartres. Lors de cette réunion, M. le Préfet a proposé d'accompagner financièrement ce projet à hauteur de 90 000 € au titre du FNADT ; une

participation de l'agence de l'eau a également été obtenue. Ces 2 nouvelles contributions doivent permettre d'assurer le bouclage financier du volet 1 ; celui du volet 2 étant validé.

Ce forage d'études sera réalisé sur un terrain, situé dans le secteur de la pavais, acquis par la commune ; il permettra outre les études faisant l'objet du volet 2 d'assurer par la suite un suivi du niveau de la nappe et de la qualité des eaux souterraines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- approuve le plan de financement du volet 1 tel que présenté et annexé à la présente,
- de charger M. le Maire de solliciter dans le cadre du plan de financement prévisionnel, les participations près des différents partenaires notamment la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais, le Syndicat Mixte de Gestion des eaux d'Ille et Vilaine, le Syndicat des eaux de Rennes Sud, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et de l'agence de l'eau,
- de charger M. le Maire de solliciter près de l'Etat au titre du FNADT une participation d'un montant de 90 000 € ; le financement global de ce programme étant financé à hauteur de 27,6 % soit 592 877 € par les deux maîtres d'ouvrages, la ville de Chartres de Bretagne (97 000 €) et le BRGM (495 877 €),
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

### **Centre multi-accueil Tintinabulle : ouverture les mercredis, modification du temps de travail, ouverture de postes, tarifs PSU – Mme Delanoë**

#### ***Ouverture les mercredis***

La commission animation propose d'ouvrir le centre multi accueil Tintinabulle les mercredis pour 13 places en garde continue à compter du 30 août prochain.

Cette ouverture les mercredis induit donc des charges et recettes supplémentaires. Le coût annuel supplémentaire pour la collectivité est évalué à 10 500 €. Actuellement le coût de revient est de 6,52 € par heure et par enfant. Celui-ci passerait à 6,56 € à compter du mois de septembre.

La mise en place de créneaux supplémentaires devrait être prise en compte dans le nouveau contrat enfance jeunesse pour les 4 prochaines années ; ce contrat est en cours de négociation avec la CAF.

Un décret de février 2007 a imposé de nouvelles règles en ce qui concerne les normes d'encadrement pour les établissements d'accueils de la petite enfance. Depuis 2 ans, suite au départ de plusieurs agents en congé de maternité puis en congé parental, le remplacement des agents titulaires a été effectué par des agents de catégorie B (éducatrice de jeunes enfants...).

Pour se mettre en conformité avec les textes, et pour l'ouverture du mercredi, la commission propose le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants à 29/35<sup>ième</sup> et d'une auxiliaire de puériculture à 28/35<sup>ième</sup>.

En outre, un agent souhaite diminuer sa durée hebdomadaire de travail de 28h00 à 24h00 à compter de la prochaine rentrée scolaire.

### **Tarifs PSU**

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 les montants plancher et plafond de ressources :

Tarif plancher : 6 957 € / an

Tarif plafond : 54 895 € / an

La commission propose au Conseil Municipal d'adopter ces tarifs ci-dessus et d'augmenter de 2,5 % leur revenu annuel de référence servant de base pour le calcul du tarif d'urgence soit 16 965 € / an en 2010.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

### **Règlement Igloo – Mme Bonniou**

La commission propose d'adopter un règlement intérieur ci-joint dans lequel figure à l'article 3 le respect du code de bonne conduite qui a été rédigé en concertation avec les jeunes fréquentant le centre d'animation l'Igloo.

A l'article 1 – accueil, figure la décision de participation annuelle d'un euro pour tout jeune fréquentant le centre.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Adhésion à l'association ACSIA (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile) – M. le Maire**

Lors de sa précédente séance, le Conseil Municipal a été informé de la création de l'association ACSIA. Dans le cadre de ses statuts, chaque collectivité locale (communes, EPCI, Département, Région) adhère à cette association.

Le montant de la cotisation a été fixé en 500 € par an.

La commission propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de la ville de Chartres de Bretagne à cette association et d'autoriser M. le Maire à mandater la somme correspondante prévue au statut pour cette année 2010 et les suivantes.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables à ces propositions.

### **Location salle Victor Basch – Mme Delanoë**

Lors de sa séance du 25 janvier, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la salle Victor Basch et notamment une location à 24,50 € pour les vins d'honneur avec utilisation de la cuisine.

La commission « administration générale » propose la gratuité de la salle Victor Basch pour tout vin d'honneur organisé à l'occasion de mariage ou de décès hors forfait vaisselle qui sera facturé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

### **Location Ferme des Peupliers – Mme Delanoë**

Dans la même séance du 25 janvier, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la Ferme des Peupliers. Il a été maintenu un tarif sans repas. Cette salle est exclusivement réservée à des repas de famille. Aussi la commission propose de supprimer les tarifs avec l'appellation « sans repas » de 74,20 € et 143,90 €.

La salle de la Ferme des Peupliers pourra être utilisée pour des réunions, exclusivement par les services municipaux et ceux du Centre Départemental d'Action Sociale.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette proposition.

### **Syndicat Départemental d'Energie 35 : désignation du représentant communal – M. le Maire**

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) a été créé par l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2010.

Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués. Les communes membres d'un EPCI sont représentées par des délégués communaux au sein de collèges.

Le nombre de ces délégués est de 1 par tranche de 20 000 habitants.

La commission propose au Conseil Municipal de nommer M. MICLARD Alain, délégué de la commune appartenant au collège de Rennes Métropole.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent M. MICLARD Alain délégué de la commune au SDE 35 (collège de Rennes Métropole).

### **Syndicat intercommunal des eaux de Rennes Sud : rejet du transfert des moyens de production de notre syndicat au syndicat mixte de production du Bassin Rennais : avis du Conseil Municipal – M. le Maire**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Sud Rennes, et conformément à ses statuts, assure la production et la distribution d'eau potable pour ses communes

adhérentes, à savoir : Bruz, Chartres de Bretagne, Bourgbarré, Guichen, Laillé, Noyal-Châtillon sur Seiche, Orgères, Pont-Péan, St Armel et St Erblon.

Notre Syndical adhère au SMG 35 et au SMPBR.

Les compétences du SMPBR sont les suivantes :

- ✓ La protection de la ressource :
  - programmes de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants
  - mise en place des périmètres de protection
- ✓ La production et la desserte en eau potable :
  - études et schémas directeurs
  - réalisation et exploitation des nouveaux ouvrages de production et des canalisations d'interconnexion

Monsieur le Président du Syndicat nous fait savoir que voici un an, le Président du SMPBR, représentant de la Ville de Rennes, a souhaité lancer une étude de faisabilité relative à l'extension des compétences production du SMPBR et le transfert d'outils de production associant :

- ✚ Le SMPBR
- ✚ La Ville de Rennes
- ✚ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Nord de Rennes
- ✚ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Sud de Rennes

L'objectif principal était d'analyser les conditions d'un transfert des outils de production d'eau potable de la Ville de Rennes au SMPBR, de faire un point sur les autres outils de production et de proposer différents scénarios.

En ce qui concerne le Syndicat Sud, cette décision de participer à l'étude n'a jamais valu acceptation de transfert des outils de production d'eau potable, propriétés du Syndicat.

Au contraire, dès l'installation du nouveau Comité Syndical, les élus délégués des communes et à l'unanimité ont décidé :

- de développer des initiatives fortes de valorisation des gisements hydrogéologiques de proximité,
- de moderniser notre outil de production pour assurer une très grande qualité de l'eau distribuée,
- d'optimiser l'exploitation des 3 forages dans un souci d'utilisation de ressources de proximité,
- de reconquérir les gisements d'eau souterraine et les réserver comme le préconise le SDAGE Loire-Bretagne : « à l'alimentation en eau potable ».

Lors de la séance du Comité Syndical du 24 février 2010, l'ensemble de ces objectifs a été confirmé à l'unanimité et le Syndicat revendique le droit de poursuivre l'exploitation de nos ressources, de ne pas envisager le transfert de la compétence production avant 2014 dans le cadre de la reconfiguration de la politique de production et de distribution de l'eau dans le Pays de Rennes.

La commission « administration générale » propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les objectifs stratégiques du Syndicat,
- d'appuyer la demande de maintien de l'outil de production au sein du Syndicat Sud de Rennes.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

## PERSONNEL

### **Modification du tableau des effectifs – M. Coudray**

#### ***- Pôle « moyens techniques » : transformation d'un emploi d'insertion en un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2010***

Un contrat a été passé avec l'Etat pour un emploi d'insertion au titre d'un CAV (Contrat d'Avenir) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 (temps d'emploi 26/35<sup>ième</sup>) aux serres municipales.

La commission propose de transformer cet emploi d'insertion en un emploi statutaire au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 à temps incomplet de 30/35<sup>ième</sup>.

#### ***- Pôle « enfance jeunesse et sports » : création d'un emploi « éducateur de jeunes enfants » à 29/35<sup>ième</sup> ; auxiliaire de puériculture à 28/35<sup>ième</sup> ; diminution d'un temps d'emploi d'un adjoint d'animation de 28h00 à 24/35<sup>ième</sup> à la crèche Tintinabulle***

La commission animation a approuvé le mardi 23 février l'ouverture les mercredis de la crèche multi accueil Tintinabulle à compter de la prochaine rentrée scolaire pour 13 places en garde continue.

En outre un décret de février 2007 impose de nouvelles règles en ce qui concerne les normes d'encadrement pour les établissements d'accueil de la petite enfance. Depuis la parution de ce décret, nous avons procédé aux recrutements d'agents contractuels de catégorie B pour assurer le remplacement de plusieurs agents en congé maternité et congé parental.

Aussi la commission propose :

- de créer à compter du 30 août prochain :
  - un emploi d'éducateur de jeunes enfants à 29/35<sup>ième</sup>
  - un emploi d'auxiliaire de puériculture à 28/35<sup>ième</sup>.
- de diminuer le temps d'emploi d'un adjoint d'animation de 28h00 à 24h00.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le nouveau tableau des effectifs.

**Prime de service et rendement – filière technique : mise en conformité de ces primes par la substitution du décret du 5/01/1972 par celui du 15/12/2009 – M. Coudray**

La prime de service et de rendement attribuée aux agents de la filière technique avait pour base réglementaire le décret du 5 janvier 1972. Le décret du 15 décembre 2009 et son arrêté d'application relatifs à cette même prime abrogent et remplacent celui de 1972.

Cette disposition n'a aucune incidence sur le montant du régime indemnitaire lié à la PSR (Prime de Service et de Rendement).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

**Assurance prévoyance « décès – invalidité – maladie – accidents de travail » : renouvellement du contrat – autorisation pour mandater le CDG 35 – M. Coudray**

M. Coudray informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Vu les décrets des 14 mars 1986 et 27 février 1998, autorisant les Centres de Gestion à souscrire des contrats pour le compte des collectivités territoriales d'une part, et imposant une mise en concurrence périodique d'autre part, la commission propose au Conseil Municipal de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL,
- et les agents non titulaires.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le CDG 35 à lancer la procédure de consultation pour les risques désignés ci-dessus.

**Passation de deux conventions avec l'Ecole des Métiers de l'Environnement (EME) pour deux élèves ingénieurs stagiaires – M. Miclard**

La commission propose au Conseil Municipal de passer deux conventions avec l'Ecole des Métiers de l'Environnement de Bruz pour deux élèves ingénieurs en 3<sup>ème</sup> année dans le cadre de leur stage de fin d'études.

La 1<sup>ère</sup> d'une durée de 3 mois pour un stagiaire ingénieur chargé de constituer le dossier de faisabilité et d'appels d'offres de la plateforme de déchets verts à réaliser au Champ Rond.

La 2<sup>ème</sup> d'une durée de 6 mois pour un élève ingénieur chargé de préparer deux dossiers :

- un dossier « plan climat énergie » relatif aux bâtiments communaux qui consistera à réaliser un diagnostic énergies sur 14 bâtiments communaux et de proposer, en les hiérarchisant, des solutions afin de réduire la consommation de combustibles,
- un autre dossier « plan bio masse » pour le recensement de la production et la gestion de bois pour l'alimentation des chaudières bois de la ville notamment celle des serres communales qui doit être installée cette année, par la suite, celle du Centre Culturel Pôle Sud, et du syndicat intercommunal de la Conterie pour la piscine. Le recensement de la production de bois aura 3 origines : celui de la ville à travers notre production propre, celui des particuliers avec les dépôts en déchetterie notamment et celui des agriculteurs. L'objectif étant d'être, à terme, autoproducteur de bois pour ces chaudières.

M. le Maire : « Ces conventions sont importantes, et pour les étudiants, mais aussi pour la ville pour la réalisation du plan biomasse chartrain.

La commission propose de fixer la gratification des stagiaires à 400 € brut par mois et de leur offrir en avantage en nature les repas au restaurant municipal.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer les dites conventions.

## FINANCES

### **Débat d'Orientation Budgétaire – M. le Maire**

M. le Maire : « Le débat d'orientation budgétaire est un moment important qui certes peut se limiter à l'analyse des comptes de la commune. S'il convient évidemment de le faire, surtout en cette année de transition fiscale, il est également utile de regarder ce que sont les perspectives à venir tant sur le plan budgétaire pour nos collectivités que pour l'économie en général.

*En 2009, nous avons relevé notre autofinancement de 130 K€. En effet, il subissait une tendance à la dégradation depuis 2007 et ce à l'issue de la dernière réforme de la taxe professionnelle, avant son abrogation au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.*

*Pour ce faire, il y a eu l'effort dans la construction budgétaire par une baisse 70 K€ des dépenses initialement programmées et un effort fiscal de 60 K€ dont +15 K€ en taxe d'habitation (+1,9 % du produit de TH global et 0,16 % des recettes budgétaires communales !), +10 K€ pour le foncier bâti résidentiel et +44 K€ pour le foncier non résidentiel.*

*Au terme de l'exercice budgétaire 2009, l'effort budgétaire a été en réalité plus important, nous permettant ainsi de dégager un résultat très satisfaisant.*

*Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint près de 7,4 millions d'euros. L'économie sur le budget prévisionnel (décisions modificatives comprises) est de 275 000 €, soit un taux de réalisation sur les inscriptions de 96,43 %.*

*Les recettes ont atteint le taux de 101,47 % soit 9,8 millions d'euros ; un montant supérieur de 140 000 € par rapport aux prévisions.*

*La différence entre recettes réelles et dépenses réelles (frais financiers de 149 K€ compris) est donc de 2,4 M€. Pour une lecture équivalente aux exercices antérieurs, il convient de retirer la recette exceptionnelle du programme des Nymphéas (550 K€). Enfin, si nous retranchons les 848 K€ de capital remboursé au titre de l'année, nous en sommes à dégager un autofinancement net de 1 million d'euros.*

*Pour 2010 le remboursement du capital de la dette va baisser pour passer de 848 000 € à 380 000 € cette année. C'est une baisse de 468 000 € soit une réduction de la part de capital à rembourser de 55 %.*

*L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 4,5 millions d'euros, ce qui représente une dette de 634 € par chartrain. Dans l'agglomération elle est de 834 €/habitant (annuaire financier de l'Audiar, édition 2009).*

*Pour l'année 2010, la DGF va progresser d'un coefficient de 1,28 pour passer de 660 à 668 000 €.*

*En ce qui concerne la fiscalité, les bases d'imposition ont progressé de près de 11 % pour la taxe d'habitation et de 2,55 % pour la taxe foncière bâtie. A taux constant, nous évaluons la recette fiscale supplémentaire à 140 000 €.*

*Nous allons vous présenter un budget qui, de budget prévisionnel 2009 à celui de 2010, présentera une évolution en dessous de 1 %. Par contre entre le compte administratif réalisé 2009 et le projet, à l'heure où je vous parle, la progression des dépenses est de l'ordre de 4,15 %. Quant aux recettes de budget prévisionnel 2009 à 2010, elles reculeraient de 3,5 % et plus encore de compte administratif 2009 à « BP » 2010 ; nous en sommes à comptabiliser un recul de -5,2 %. Autant dire que « l'effet de ciseaux » risque encore de jouer cette année.*

*Dans un tel contexte, je souhaite poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement. Que nous parlions du coût des services rendus à la population (services scolaires, loisirs des jeunes, sport et culture) ou de notre politique d'aménagement, il conviendra de maintenir l'effort de l'usager au travers de la tarification. Celle-ci oscille dans une fourchette de 30 à 50 % du coût réel de fonctionnement et selon les services (calcul hors intégration des amortissements). En clair, l'usager ne participe pas aux charges d'investissements, portées par les recettes d'impôts et les participations institutionnelles (Rennes Métropole, Etat, Département). Entre autres, il nous faudra intégrer la baisse des subventions de fonctionnement du Conseil Général pour les services culturels et de la petite enfance notamment.*

*Dans un contexte économique tendu, je souhaite vous dire combien les incertitudes pèsent sur l'avenir des politiques publiques. Le dynamisme des bases n'est évidemment plus garanti autant que par le passé. Alors que la réforme fiscale donnera plus de dépendance aux dotations d'Etat, directement ou indirectement ; alors que le dit Etat accuse un déficit de 8,5 % du Produit Intérieur Brut national et un endettement cumulé égal à 85 % de ce PIB en 2009, nous avons de bonnes raisons de penser que les dotations et compensations ne pourront plus être dispensées au même niveau qu'actuellement. Les conséquences ne manqueront pas de se répercuter sur les financements locaux. Enfin, je vous rappelle qu'au rythme de déficit actuel de l'Etat, la prévision de déficit sera de 100 % du PIB en 2012.*

*Revenons à la commune. Avec un taux d'épargne brut de 19 % et net de 10 %, inutile de vous dire que notre situation serait très encourageante s'il n'y avait pas l'ensemble des incertitudes qui pèsent certes sur le pays mais plus encore sur un bassin d'emploi qui se désindustrialise et par conséquent qui produit de moins en moins de valeur ajoutée sur des biens et marchandises fabriquées ou transformées.*

*La relance d'une politique industrielle de la part de l'Etat est une bonne nouvelle ; mais bien sûr, si nous n'en restons pas aux effets d'annonce, comme ce fut tant de fois le cas ces dernières années, vous savez l'attachement qui est le mien et celui de ma majorité pour engager le redéploiement d'une politique industrielle forte et dynamique, au profit d'un territoire de savoir faire dans l'excellence automobile comme le nôtre. Nous en avons déjà souvent débattu ici même et je vous assure que le débat va encore s'amplifier sur le sujet, tant l'urgence d'agir et de sauver nos industries et nos emplois m'occupent quotidiennement.*

*En ce qui concerne les investissements, je propose de choisir, cette année, le maître d'œuvre pour la construction de la halle multifonction à la ZAC de la Conterrie. Ce projet peut être évalué à 2 millions d'euros environ.*

*D'autres opérations verront le jour en 2010 : la maison des associations, l'agrandissement de l'unité administrative de la mairie et l'acquisition de bureaux pour la relocalisation de la trésorerie à la Conterrie.*

*Cependant il ne faut pas oublier l'entretien de notre patrimoine et nous aurons dans les mois à venir à porter toute notre attention sur la Halle des Sports pour laquelle une rénovation du sol, de l'éclairage et probablement de la charpente / couverture sont à envisager.*

*Enfin les opérations liées à notre politique de maîtrise de l'énergie et de développement durable vont être poursuivies, entre autre aux serres municipales avec une nouvelle chaudière à particules de bois, une plate forme de gestion de la filière biomasse chartraine et nouvelle plateforme de déchets verts ».*

*M. Fougé : « Concernant le résultat 2009, on ne peut que se féliciter de l'augmentation de l'autofinancement net. Sans refaire le budget 2009, nous pouvons nous interroger sur la nécessité d'augmenter les taux de fiscalité de l'année dernière. Proposer pour l'année 2010 un maintien des taux est un élément positif. Nous notons avec satisfaction la baisse importante du remboursement du capital à rembourser de nos emprunts. Néanmoins, vous avez relevé, M. le Maire, quelques sujets d'inquiétudes pour les prochains budgets. Je m'interroge sur la nécessité de prioriser nos investissements vers la halle multifonctions. Quelle sera la lisibilité pour les chartrains de ce choix d'investissement qui me paraît, somme toute, quelque peu « luxueux » alors que nous évoquons régulièrement les difficultés dans la construction budgétaire ? En m'appuyant sur les contacts que nous avons eu durant les visites de quartier, nous avons été souvent interpellés sur les problèmes liés à la sécurité, la vitesse des automobiles et aménagements divers.*

*Les investissements en faveur du cadre de vie des chartrains, ne seraient-ils pas mieux perçus qu'une halle correspondant moins à leur attente ? ».*

*M. Deloffre : « Vous mettez en parallèle un investissement d'une halle polyvalente de 1000 m2 à 2 millions d'euros avec les investissements nécessaires pour améliorer la sécurité des chartrains. Ces deux opérations ne sont pas incompatibles et nous sommes dans la capacité de répondre aux sollicitations du quotidien. Une réflexion est en cours sur une zone 30 dans le centre aggloméré, le plan communal de déplacement a été approuvé, le balisage des sentiers piétonniers est en projet. Le projet de la halle polyvalente est attendu par les chartrains et notamment les associations. Il est important que nous ayons des équipements correspondant à l'attente de la population ».*

*M. Miclard : « Même si nous sommes une commune moyennement importante, il existe des communes dans le canton, moins peuplées, qui gèrent une salle polyvalente. La construction de cette halle multifonction ne sera pas faite au détriment d'autres investissements. Il y a une réelle attente des responsables d'associations pour un usage de cet équipement qui permettra de grands rassemblements. La construction de cette salle est*

*un de nos engagements de notre programme municipal. Cette halle pourra être utilisée, non seulement par les associations, mais aussi par d'autres organismes et entreprises, ce qui procurera une recette avec les loyers ».*

*M. le Maire : « En matière de sécurité, nous sommes une des communes de Rennes Métropole qui avons le plus investi ces dernières années (giratoires, zone 30, pistes cyclables, passages souterrains...).*

*Avoir un tel équipement (halle multi fonction) c'est alléger fortement la charge de travail du service des sports et des services techniques pour rendre nos équipements sportifs utilisables pour les manifestations à d'autres objets (mérité sportif et associatif, forum des associations, repas des aînés...). Sachez qu'il y a une forte attente des responsables de la vie associative ».*

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.***